



Defaut application "mesure de tutelle

Par **rose**, le 11/10/2011 à 17:28

Bonjour,

Placé sous tutelle extérieure à la famille, notre père a pu retirer de l'argent sur un compte qui devait être bloqué. pour lui. Nous considérons qu'il y a faute de la banque qui n'a pas appliqué la mesure de tutelle et faute de l'organisme tutélaire qui n'a pas surveillé la bonne application de cette mesure. Que pouvons nous faire et quels sont nos recours ?

Par **pat76**, le 11/10/2011 à 19:00

Bonjour

Vous pouvez saisir le Juge qui a prononcé la tutelle pour lui expliquer la situation.

Par **rose**, le 11/10/2011 à 19:03

Merci pour votre réponse